TEMPERATURE Laten, le 89 Join Eist hygrométrique (8 h.m.) 0-/-93 Eist du ciel : Nuageux. Direction du vent : E.

CHAMBRE DES DEPUTES La Séparation des Eglises et de l'Etal

ideure.

M.M. Buiseon et Bienvenu-Martin demandent que l'on discute aujourd'hut, vendredites deux derniers articles du projet sur le Sepration en lieu des interpolications.

M. de Languinais demande le maintien de

M. de Lanjuinais demande le maintien de ordre du jour. La Chambre déside de continuer aujour l'hui la Séparation. Lagéence est levée à 6 h. 114.

M. Trelle s'étand longuement sur lection des essernements du 17e corps, qu'il ne faut pas s'en prendre aux mu lettés si la situation sanitaire laisse

CE QUE L'ON DIT

La Séparation. — Le vote d'en-semble. — Fin de session. — A propos du confit.

A propos du conffit.

La Chembre, qui a décidé de surseoir aux révopellations, en finire, aujourd'hui venred, avec la lei de séparation.

Li reste à voter deux articles dont l'adopon no présentes aucune difficulté.

Peur le vote d'ensemble, un seruin public rea desmandé par les députés de la droite.

Li est pechable qu'un grand nombre de embres voudront motiver leur vote, ce ni provequera des déclarations sans in à tibune.

Assailist de l'ensamble.

De il nombreux amendements sont venu le greifer sur le jaxle primitif qu'on peur l'altandre à ce qu'un fort contingent de raiceux refissent de reconneitre dans cette féaction informe l'œuvre de leur paril.

D'attre pari, ait-on si parmi les députés la droite et du centre ayant voté les disseiteus qui ameadent la loi dans un sens drai, il ne s'en trouvers pes henucoup i recurerent devant la responsabilité de macrer par une adhésion formelle une ristation en désiscont avec leur consulte que leur syles polities.

departir en vacances, la Chambre emaniner et à voter la projet d'am-

voir une solution favorable tivement court.

hui probablément, le prince Radolin. M. Paul Cambon, ambassadeur de Fr Londres, est attenda à Paris où il deit rer avec M. Rouvier.

UN DISCOURS M. Groussau

On sait que la Chambre s'est montrée lus libérale que la Commission en matière

ment « les cérémonies, processiens et autres manifestations extérieures du culte sur la role publique ». C'est certainement l'éloquent discours de

Gest certainement l'éloquent discours de M. Groussan, findépendamment d'eutres interventions, qui a décidé nos députés à maintenir le state quo, c'est-à-dire à permettre les processions, sauf les droits des maires et des préfets-pour les interdire selon que le stipule la loi municipale de 1984. Nous venons de lire à l'Officiel ce discours. C'est une page pleine de legique serrée, pleine d'entrain, de verve et où l'éloquence jaillit de la force même de l'argumentation.

pouvoir reproduire ce discours, un des meilleurs à notre avis de l'éminent député du Nord.

Donnons-en au moins cette analyse et ces

Après avoir exposé avec humour les vicissitudes de l'article 25-d'un libéralisme purement négatif dans le premier projet Briand, « cosaque » dans le projet Combes, et néanmoins adopté-par la Commission se déjogeant, l'orateur arrache d'abord au rapporteur plusieurs concessions :

Voici un groupe-de catholiques-qui va au devant d'un nouvean curé, à son entrée dans la parcisse, ain de-dai-faire honneux. Cet acte a un mobite religieux mais ce n'est pas une cérémonie du cuite.

— Ce n'est pas douteux, répond le rapporteur.

étant précisés, M. Gronssau aborde-sa thèse. Il oppose l'article 25-au 1 e-paragraphe de la présente loi d'après lequel « la République garantit le libre-anarcice-des cultes » et dé-montre qu'il y a entre les deux contradic-tion fersalle.

compité des religionnaires des confessions différentes, sous le prétente que leurs regards peuvent se teure offennée et leurs sentiments troissés. L'aliberté de-conscience ne doit pas être conçue d'une façon négative, comme responsant enx différentes confessions religieures l'obligation de se dissimuler, elle doit être conçue d'une façon positive, comme leur imposant l'obligation de se teléser réologorquemente, ce qui entraine pour chacuns d'elés in faculté-de-se développer et de se manifester. »

M. Ferdinand Buisson, président de-la Commission. — Très bien! .

M. Gronasan. — Vous dites : «Très bient », M. Buisson, mais alors la conséquence est que le reisconcement-de M. le rapporteur ne mérite pas l'approbation de la Chambre. Le respect de la liberté de conseisse conduit un respect muinel des croyssess, mids non pas à la problibition des manifestations extériourse du culte. (Très bien! inde-vien.-à drotte).

................. M. Grousses rappelle alors, très heureu-sement, les principes de la liberté inscrits dans la déclaration des Droits de l'homme

- C'est blen vieux i interrompt M. Fir-min Faure.

min Faire.

M. Groussen! — Il yen a une autre un peu moins vielle : ceile de 1798 ; peut-âtre ceile-di ser-t-clie pius agréchle à certains de nes collègues. (Capendant on n'observe pas l'une misux que l'autre ; elles sont ioutes deux jégalement violées. Il n'est pas intuite de les rappeère.

Déclaration de 1789 : « La liberté-consiste à pouveix faire ce qui ne neit pas à autrui: — La loi n'a le dreit de défendra que les actions nuisibles à la sociétà. »

Déclaration de 1798 : « La liberté est le pouvoir qui espartient à l'homme de faire ce qui ne neit pas aux droits d'autrui; elle a pour principe la nature, pour règle la justice, étc... »

La liberté est un domaine réserré qui ne vient ses de l'Etat et qui s'impose à l'Etat. Ni l'Etat ni les partis politiques ue la respectent suffasamment. On fait trop souvent une réglité du bon mot de Montesquieu : La liberté est un avantage si précleux que chacun vout avoir celle d'eutrui. »

Chacun veut avoir celle d'eutrui. »

L'orsteur montre ensuite que les articles

97 et 99 de la loi municipale de 1894 combinés avec l'article 1^{se} de la loi de séparation,
donnent tout ce qu'il faut pour concilier les
intérêts de l'ordre public avec ceux de la
liberts.

disait:

« Chose étrange, la France qui a fait desi prodigieux efforis pour extirper de son soi tous les despotismes, u'e jamais joul pleinement d'aucune liberté, et les droits des citoyess ont toujours été à la merci de l'arbitraire des agents du pouvoir.

« Depuis gue la République est proclamée en France, le système des mesures arbitraires n'a pas été abandonné, il s'en faut, et elles ont été généralement approuvées, parce qu'elles atteignaient des minoriés désetées; on cublic qu'elles sont la négation de toute liberté ». (Applaudissements à droite et auccentre).

Puls, après avoir moutre particulière-ment à ses collègues de gauche que toutes les libertés sont solidaires et que le refus de l'une est une mensee pour toutes les autres, il termine par cette belle pérorai-

décide qu'un les des des des d'emploi des chauffeurs installé en siège-social.

In la Comité vote une somme part de festation de méansiens conducte sient de créer le Fédération des plonaux de France.

Après les communications di séance est levée.

s in presidence do M. Bouchand Frantich estillate a reade on village

Coutienes 9 h. 07; Flines 9 h. 13; Raches 9 h. 20; Marats Warandin 9 h. 24; Pont de-la-Bedla 9 h. 29; Donas 9 h. 35.

Prière de s'adrasser le plus tôt possible à M. l'abbé Sigter, 21, quai Beetla, Doual, Lea listes d'inscription, aeront closes dimanche, ain de permettre an Comit d'organiser les trains.

On le devine, c'est un américain mil-liardaire. Il est arrivé aux timites de

Notre nouveau Feuilleton

el vous verres, au milieu dépisodes gais, empaignants, par quelles péripé lies passe

Le Roi du Blé

pour lenter de résouver à son profil l'insoluble problème de ne pas moude

Le Roi du Blé par Daniello D'AR

LILLE

Association Catholique de la Jeunesse Française

noir.

A 6 h. — Pèlerinege des Orphelines de la

Doyen. Pèlerinage des Parolestens Catherine et Consécration de l'eur an Sacré-Cœur. Sermon par M. l'a tuel, inspecteur des Ecoles Di Procession et Bánédiction du St

St-Sacrement de 5 h. 152 du manu-du soir.

A 6 h. — Pèlerinage du Bon-Pasteur.

A 10 h. — Grand'Messe solennelle et pê-lerinage de toutes les écoles de la paroisse.

Sermou par M. l'ebbé Decoster.

A 8 heures du soir. — Salut chumté par M., le Pro-Rectour des Facultés eathouques;
Pèlerinage des Etudiants des Facultés et des Jeunes Gens de la Jennesse Catholique;
Sermou par M. Tabbé Bernard, diracteur des Jeunesses Catholiques; Procession, et bénédiction du Saint-Sacrement.

de M. L

taires de vicion.

Concours parties. — Landi 10 juillet, a 20 h j
du metin, classe de contrebasse et de vicioncelle. — A 5 heures du soir, classes de pland
(garçons) et orgue.

Mardi 1t, à 10 heures du matin, chasses de